

14 nov 2013 -14:45

Appartient à [Conseil des ministres du 14 novembre 2013](#)

Adjudication publique pour la fourniture d'énergie aux bâtiments fédéraux en 2014

Le Conseil des ministres a mandaté la Régie des Bâtiments d'attribuer le contrat pour la fourniture d'énergie aux bâtiments gérés par elle à la firme proposant les tarifs les plus avantageux dans le cadre de l'adjudication publique.

Le contrat pour la fourniture d'électricité est attribué à la s.a. Electrabel. Le contrat pour la fourniture de gaz est attribué à Eni Gas & Power nv. Les deux contrats sont valables pour les trois lots, à savoir les trois régions. Ils concernent tous les bâtiments gérés ou loués par la Régie des bâtiments mais aussi les bâtiments occupés par une administration fédérale souhaitant s'associer à cette modalité de fourniture.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des
bâtiments et au Développement durable
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33 11